Territoire Isérois

HAND'ISERE

APF France handicap

ISSN 2609-6269

AUTOMNE 2023

Congrès APF France handicap

Un congrès tourné vers l'avenir à l'occasion des 90 ans de l'association !

Une équipe de délégation

Directrice Territoriale des Actions Associatives
Claire COTTE

Assistante Territoriale : Christel DI RAGO

Agent Associatif : Perrine WASSMER

Chargé de mission communication :
Cyril LELY

Chargées du Développement des Actions Associatives:
Charlène MOINE
Mylène LE LAMER

Mand'APF 38 : Charlotte BUIS

Une antenne à Vienne

2, place du 19 Mars 1962 38200 Vienne
Tel: 04 74 85 71 09

Chargée du Développement des Actions Associatives : Sophie GONNET
Agent Associatif : Muriel SANITAS

Blog APF France handicap :
http://dd38.blogs.apf.asso.fr/

Le Conseil Départemental

Chantal VAURS (Représentante)
Sophie VILLE (Suppléante)
Victor MENEGHEL (Suppléant)
Chloé CACAUD
Sylvie PELISSIER
Léonie ROGER
Sophie TOURNE

Le Conseil APF de Région

Titulaire : Chantal VAURS

Suppléante : Léonie ROGER

Les correspondants APF

Bourgoin : Chantal VAURS : 06 70 95 76 72

Accueil Standard

Anne-Marie Jérôme
Amandine Vincent

Une vingtaine de bénévoles travaillent régulièrement avec nous

Merci à eux !

Handisère / Sortie tous les 3 mois
Saisie PAO: Cyril LELY, Charlène MOINE
Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 19, avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES

APF France handicap

Bon d'adhésion 2023

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

1 ☐ adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour 12 mois au magazine *Faire Face* (version papier + web) — DHNA20+A2F22 — **47 €**

OU

2 ☐ adhérer pour 12 mois à APF France handicap (sans abonnement au magazine *Faire Face*) — DHFN20 — **25 €**

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2021

Vous pouvez également souscrire une cotisation familiale et bénéficier de tarifs dégressifs. De même, votre adhésion sera gratuite si vous êtes âgé entre 18 et 25 ans ou si vous êtes licencié Handisport. Pour en savoir plus sur ces offres, merci de contacter la délégation de votre département ou notre service "national" au 01 40 78 27 06

* Votre adhésion (25 €) vous donnera droit à une réduction d'impôts de 66 % de son montant dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit **à votre délégation APF France handicap** ou sous enveloppe sans affranchir à :
APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

FD02021 — **L'adhésion est individuelle**

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville .....

Téléphone .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :
☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre ☐ pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 01 40 78 27 06 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

Sommaire

Edito	p.3
Actualités et informations	p.4
Vie associative	p.8
Evènements	p.12
Loisirs Octobre	p.14
Loisirs Novembre	p.15
Loisirs Décembre	p.16
Lac du Bourget	p.17
Appel à bénévolat	p.18
Dates à retenir	p.20

Nous vous accueillons à la délégation départementale

Horaires

Lundi au Jeudi de 9h à 12h30

et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 9h à 12h30

A Grenoble

au 21 Bis av Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble

Téléphone : **04 76 43 13 28**

E-mail : **dd.38@apf.asso.fr**

A Vienne

au 2, place du 19 Mars 1962

38200 Vienne

Téléphone : 04 74 85 71 09

E-mail : dda.38@apf.asso.fr

Blog APF France handicap :

http://dd38.blogs.apf.asso.fr/

Edito

Bonjour à toutes et tous,

Chaque année en période de rentrée, énergie et bonne humeur sont au rendez-vous. Celle-ci ne fait pas exception à la règle.

De l'énergie il en faut pour mener à bien nos missions telles que celle de mettre en œuvre le projet associatif « Droit devant, droits d'avenir. Soyons le changement ! » en travaillant sur des actions obligeant l'Etat à appliquer une nouvelle politique du handicap qui respecte les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, de leur famille et des aidants.

Ce sera le thème de l'Assemblée Départementale qui aura lieu le **vendredi 27 octobre** (**invitation ci-jointe**), vous aurez la parole pour exprimer vos souhaits et faire des propositions. Serge Mabally membre du CA APF France handicap sera à nos côtés pour nous aider. Alors venez nombreux(es).

Toutes l'équipe est déjà à pied d'œuvre pour concocter un programme d'activités riches et variées. Les mobilisations pour faire avancer les droits des personnes en situation de handicap ne manqueront pas non plus avec en point de mire les élections européennes et le Jeux Olympiques et Paralympique Paris 2024 !

Nous vous souhaitons de très belles journées d'automne.

Chantal VAURS et Claire COTTE.

Retour sur l'Assemblée Générale APF France handicap 2023

La présidente est revenue sur les nombreux combats politiques menés en 2022 par l'association, année marquée notamment par la mobilisation #23 millions de voix à l'occasion de l'élection présidentielle et la victoire qu'a représenté la déconjugalisation de l'AAH. Pascale Ribes a valorisé l'engagement associatif fort d'APF France handicap avec l'évaluation de la mise en œuvre du projet associatif « Pouvoir d'agir – Pouvoir choisir ».

Serge Widawski, Directeur général d'APF France handicap, a détaillé le renforcement de la dynamique Emploi de l'association, la poursuite de la transition inclusive de l'offre de service, les actions pour parvenir à un nouveau modèle économique durable, et le renforcement de nos engagements RSE au travers du déploiement de notre démarche RéSonancE.

Jean-Manuel Hergas, Trésorier, a présenté les comptes annuels 2022 d'APF France handicap, dont le résultat global est marqué par une dégradation liée au contexte : crise du secteur des soins et de l'accompagnement et pression inflationniste. La situation financière globale de l'association reste cependant solide et de nombreux chantiers ont été initiés pour renforcer la notoriété de l'association et diversifier les ressources.

Noëlle Mary-Llopis, Trésorière-adjointe, a ensuite présenté la proposition concernant le barème des cotisations en 2024 : maintien du tarif de la cotisation de base (25€), de la cotisation familiale (40 € pour 2 adhérents, 45 € pour 3 et 50 € pour 4), de la première cotisation gratuite pour les moins de 25 ans et pour les licenciés de la Fédération française Handisport ; et poursuite de l'expérimentation sur plusieurs territoires d'une première cotisation gratuite pour les personnes accompagnées dans les établissements et services, les dispositifs d'habitat partagé/inclusif et les groupes d'entraide mutuelle (GEM) d'APF France handicap.

L'Assemblée générale a été marquée également par l'adoption de deux motions :

L'une concernant la vie associative : « Pour une nouvelle impulsion de notre démocratie interne », invitant à une mobilisation collective pour prendre part au développement des adhésions, ainsi qu'au renforcement des instances représentatives et participatives internes. Cette motion s'inscrit dans la suite des constats établis par le baromètre des adhérents, présenté par Loïc Brissaud, administrateur

Une seconde motion, politique, a été adoptée : « Aide humaine et soins à domicile : non-assistance à personne en danger ! », pour demander au Gouvernement dans les plus brefs délais un "plan Marshall de l'aide à domicile" pour des mesures financières immédiates et un "Grenelle National de l'accompagnement" pour construire et préfigurer une réforme structurelle du secteur.

Source: www.apf-francehandicap.org

Actualités de nos groupes de travail

Groupe parentalité :

Ce groupe a intégré un SAPPH (Service d'Accompagnement à la Parentalité des Personnes en Situation de Handicap) animé par le CHU de Grenoble et de nombreux partenaires associatifs. Toute personne en situation de handicap souhaitant des renseignements peut appeler la délégation.

Groupe accès inter-associatif:

Lors des réunions, nous traitons les nouveaux dossiers de réclamation concernant le non - respect de l'accessibilité aussi bien concernant le logement, la voirie et les places PMR. Des courriers sont régulièrement envoyés et si nous n'obtenons pas de réponse, nous réitérons notre demande par courrier recommandé. De ce fait, nous recevons une réponse. En exemple, des places PMR ont été accordées, la voirie est contrôlée et remise en état bien souvent. Concernant le logement les délais sont beaucoup plus longs pour la mise en accessibilité d'un logement. Les membres de la commission participent à un groupe de travail sur le logement avec les bailleurs sociaux et la métropole de Grenoble.

Bientôt, un nouveau groupe sur la Prestation de Compensation du Handicap aide humaine:

Vous avez des questions ou des difficultés concernant votre Prestation de Compensation du Handicap aide humaine ?

L'association lance un nouveau groupe de travail sur la PCH aide humaine. La loi du 11 février 2005 a créé la Prestation de Compensation du Handicap mais ce droit (dans son application et ses décrets de mise en œuvre) est encore loin de répondre aux attentes des personnes et de leurs proches aidants.

Nous construisons ce groupe afin de mieux comprendre les attentes des personnes concernées par la PCH aide humaine et à travers l'accompagnement sur des situations individuelles, faire évoluer l'application de la PCH en s'appuyant sur des remontées, constats et propositions.

L'idée de ce groupe est partie de constats: inégalité territoriale en fonction des budgets des départements, la question de l'aide-ménagère, les contrôles d'effectivités, éligibilités, nombre d'heures accordées.

Pour tout renseignement, contactez Charlotte Buis au 06 75 80 44. 34 ou mandapf38@apf.asso.fr.

Déconjugalisation AAH: Comment ça va se passer ?

A partir du 1er octobre 2023, la déconjugalisation de l'AAH entre en vigueur. La déconjugalisation de l'AAH signifie qu'il ne sera plus tenu compte des ressources du conjoint comme base des ressources pour son calcul à compter du 1er octobre 2023.

Quelle sera la base ressources de l'AAH ?
Ce sont les ressources nettes imposables du bénéficiaire de l'AAH, sans tenir compte des ressource du *« conjoint ».*

J'ai des revenus en commun avec mon conjoint, comment ça se passe ?
La CAF et la MSA ne tiendront compte que de la moitié de ces revenus communs. Si ce ne sont pas des revenus communs, seuls les revenus personnels doivent être pris en considération.

Comment sera calculée l'AAH individualisée à compter du 1er octobre 2023 ?
Le montant des revenus annuels du demandeur, après abattements, est comparé au plafond annuel de l'AAH (12 fois son montant mensuel). Pour une personne célibataire sans enfant à charge, un revenu supérieur à zéro entraîne une diminution de l'AAH. Chaque enfant à charge entraîne une augmentation du plafond de 50 %.

Comment le montant de mon AAH va-t-il évoluer ?
Il restera stable ou augmentera au 1er octobre 2023. Si votre AAH est à taux plein, elle restera à taux plein. En cas de diminution calculée par l'organisme, la déconjugalisation ne sera pas appliquée. Il y aura donc un maintien de l'AAH selon l'ancien mode de calcul, en tenant compte des revenus du conjoint.

Dans quel cas l'AAH déconjugalisée pourrait-elle être moins favorable ?
Cela peut être le cas si le bénéficiaire de l'AAH a plus de revenus que son conjoint. Il ne sera pas tenu compte des revenus du conjoint mais les revenus du bénéficiaire seront comparés à un plafond de ressources diminué, correspondant à une personne seule. De toute façon, si c'est le cas, le montant de l'AAH continuera à être calculé selon l'ancienne règle, pour éviter qu'il diminue. Mais attention, cela ne vaut que pour les personnes qui ont déjà un droit à l'AAH en cours ou feront leur demande avant le 31 août 2023. Pour les nouveaux entrants à partir du 1er octobre, c'est l'AAH déconjugalisée qui sera automatiquement appliquée, sans choix possible.

Et après le 1er octobre ?

Si le montant a augmenté ou est resté stable, la déconjugalisation s'applique à titre définitif. S'il y a maintien selon l'ancien calcul, il continuera à être appliqué tant que le nouveau calcul ne sera pas plus avantageux.

Je perçois l'AAH. Que dois-je faire ?
La CAF/MSA recalculera le droit le 1er octobre 2023 et vous en informera à partir du 9 octobre. Si certains revenus du foyer ne sont pas les vôtres, vous pouvez le signaler.

Source: handicap.fr

La protection des familles avec un enfant handicapé, renforcée

La Loi du 19 juillet 2023 va renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité Cette loi a pour objet de mieux protéger les parents qui ont un enfant gravement malade ou handicapé. Concrètement elle améliore la protection contre le licenciement, congé pour décès d'un enfant porté à 12 ou 14 jours selon l'âge de l'enfant… Parallèlement, elle simplifie aussi les démarches des parents bénéficiant de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP).

Une modification du code du travail pour :

- Garantir la protection contre le licenciement des salariés pendant le congé de présence parentale ;

- Allonger le congé pour décès d'un enfant à 14 jours minimum s'il a moins de 25 ans (contre 7 jours auparavant) et à 12 jours minimum s'il a plus de plus de 25 ans (contre 5 jours auparavant) ;

- Porter à 5 jours minimum le congé pour annonce de la survenue d'un cancer, d'un handicap ou d'une pathologie chronique de l'enfant (contre 2 jours auparavant) ;

- Garantir l'accès au télétravail des salariés aidant un enfant gravement malade ou handicapé. Un employeur ne peut désormais plus refuser l'accès au télétravail à ces salariés sans motiver son refus, comme c'est déjà le cas pour les travailleurs handicapés et les salariés proches aidants d'une personne âgée.

Par ailleurs, les autorisations spéciales d'absence (ASA) accordées de droit aux agents publics en cas de décès de leur enfant sont alignées sur le congé pour décès d'un enfant d'un salarié : soit 14 jours d'ASA pour le décès d'un enfant de moins de 25 ans et 12 jours d'ASA pour le décès d'un enfant de plus de 25 ans.

Cette loi contient un autre aspect qui permet d'accélérer le versement des aides financières versées aux parents :
Les caisses d'allocations familiales (CAF) vont pouvoir verser des avances sur l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), sans attendre l'avis du service du contrôle médical des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). En outre, les Caisses d'Allocation Familiales doivent expérimenter dans dix départements et pendant trois ans des dispositifs pour mieux accompagner les parents bénéficiaires de l'AJPP avec l'objectif de "les prémunir de difficultés financières et de simplifier leur parcours". Cette expérimentation fera l'objet d'un rapport d'évaluation.
Le texte de la loi a été afin de mieux protéger le droit au logement des parents d'enfants malades ou handicapés. Lors du renouvellement du bail, les propriétaires ne pourront plus donner congé à des locataires bénéficiaires de l'AJPP et disposant de faibles revenus, en l'absence de solution de relogement proposé.

Cette rubrique de Hand'Isère propose de faire, chaque trimestre, un retour sur la vie de nos instances associatives (Conseil APF de Département, groupes de travail accessibilité, santé et parentalité,…)

Juin

Nous avons eu la présentation par Sophie Gonnet de la plate-forme Handi-droits : En région AURA, 163 demandes ont été traitées dont 37 sur le territoire de l'Isère. Les thématiques qui reviennent régulièrement sont par ordre d'importance : Les dossiers MDPH, l 'accessibilité, le logement, la scolarité. Le territoire isérois est une région active et dynamique dotée de 10 référents, bénévoles et salariés confondus, qui tiennent des permanences à Grenoble, Voiron, Rives, Vienne et Bourgoin.

Concernant la MDPH, le temps d'attente pour le traitement d'un dossier est d'un an même pour de simples renouvellements. L'ensemble des élus ont validé l'envoi d'un courrier à la vice -présidente du Conseil départemental et au directeur de la Maison Départementale de l'Autonomie pour dénoncer ces dysfonctionnements et demander un rendez-vous.

Point sur l'Assemblée Départementale : Nous avons choisi comme thème pour l'après-midi le nouveau projet Associatif 2024/2028 « Droit Devant Doits d'Avenir soyons le changement » avec Serge Mabally membre du CA. Nous souhaitons vivement que les adhérents(es) prennent la parole et qu'ils puissent poser des questions.

Rendez-vous avec M. Mauvais sous-préfet de Vienne référent à l'accessibilité. Deux représentants de l'AVH était présents. M. Mauvais a pour mission de réaliser l'inventaire des ERP publics gérés par l'Etat et des collectivités territoriales. A l'issue de cet inventaire, il fera des recommandations au Préfet. M. Mauvais a été très intéressé par la question de la non-accessibilité de nombreux lieux de soins.

Juillet

Présentation par Sophie Gonnet d'une situation où un adhérent rencontre de nombreux problèmes avec la Caisse d'Allocations Familiales, nous allons envoyer un courrier à la présidence et prendre contact avec l'Union Départementale des Associations Familiales pour connaître les coordonnées exactes de la présidente.

Débat sur les prochaines élections du CAPFD à savoir que toute personne adhérente depuis un an peut se présenter à ces élections. Pour les adhérents(es) intéressés(es) nous leur proposons de participer à une réunion du CAPFD pour leur expliquer nos travaux. Vous pouvez contacter chantal.vaurs@apf.asso;fr ou au 06 70 95 76 72 pour des renseignements complémentaires.

Hommage à François Suchod

Ce vendredi 8 septembre, un hommage a été rendu l'Hôtel de ville de Grenoble à François Suchod, ancien conseiller municipal en fauteuil et adhérent d' APF France handicap, qui a disparu le 7 septembre 2013.

Ceux qui l'ont côtoyé savait que son dynamisme était inversement proportionnel à la lourdeur de son handicap.

Délégué à l'accessibilité de la ville entre 1995 et 2008 en tant qu'élu ADES (Association Démocratie Economie et Sociale), il a marqué fortement l'action publique pour rendre le tramway grenoblois accessible dès sa conception.

Fin 2003, il élabora la Charte « ***Pour une ville citoyenne accessible à tous*** » qui sera signée par la Ville, l'Etat, le Conseil départemental, la Métro et des associations. Cette charte fixa les lignes directrices de l'action publique dans ce domaine. Celle-ci précisait :

L'accessibilité et la perception de l'espace concerne toute la population, car la prise en compte du handicap dans la cité amène une réelle amélioration des conditions de vie pour tous les usagers. Les améliorations apportées au niveau de la voirie, du cadre bâti, des transports, des lieux culturels et sportifs, du cadre de travail, de l'accueil dans les administrations et les commerces, des nouvelles technologies contribuent à la pleine participation (de tous) à la vie de la cité.

En 2006, il proposa la création de la **Commission communale d'accessibilité**, dont le rôle était d'établir un rapport annuel sur l'état des lieux de l'accessibilité.

Nos pensées vont à Bernadette et Manuela, sa compagne et sa fille.

Pour ceux qui n'ont pas eu le bonheur de l'avoir connu, nous vous renvoyons vers la

brochure : *François Suchod, une vie pour tous.*

Vous pouvez également consulter le lien suivant concernant le film « Tombé du ciel » réalisé par le cinéaste Michel Szempruch où François figure. Il relate l'évolution des droits des personnes en situation de handicap.

https://filmshandicap.lefilrouge.org/video/tombes-du-ciel/?fbclid=IwAR0nl4Wd97olpIZ-4A3Y-wp74S9Jzs5K7WN4IgC-q0oCjfegKqRFBecLNg0

Un point sur la mission de Christian, en mécénat de compétence

Christian ESQUENET en mécénat de compétence ORANGE chargé de mission Emploi de personnes en situation de handicap et animation au sein de la délégation APF France Handicap Isère.

Dans le cadre du projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) je représente APF France Handicap dans le collectif Zéro Chômeur du territoire Echirolles Ouest porté l'Entreprise à But d'emploi (EBE) SoLEEO, et par le comité Local pour l'Emploi porté par Grenoble Alpes Metro (CLEM) et du comité Local pour L'Emploi Echirolles Ouest (CLEEO).

Je participe aux comités de pilotage CLEM et CLEEO.

Je participe et contribue aux coordinations Emploi, Activité et commission Supplémentarité. La coordination Emploi consiste à vérifier l'éligibilité et validation suite à revue de la liste des volontaires pour les prochaines vagues d'embauche.

La coordination d'activité consiste à trouver, valider de nouvelles activités non concurrentielles sur le sur le territoire Echirolles Ouest et en rapport avec les compétences des salariés.
Je travaille principalement sur la mise en place de l'activité Jeu/ jouets et livres dans le cadre de la REP Jeux/jouets. La filière à responsabilité élargies des producteurs (REP) est un dispositif particulier d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Dans ce cadre des collectes sont mises en place soit permanente par exemple dans des magasins de jouets soit des collectes temporaires dans des collectivités (écoles, université) ou entreprises.

Suite à ces collectes, les jeux/jouets sont triés, nettoyés/valorisés puis revendus soit via des marchés ou futurs points de vente. Cette démarche permet d'avoir une démarche qualitative sur le réemploi des jeux/jouets.

A titre d'exemple, avec deux salariés nous avons effectués une semaine en immersion au sein d'une structure en insertion sur le traitement des jouets. Cette structure existe depuis une dizaine d'année ne traite que les jeux/ jouets et propose une formation et suivi aux entreprises dans l'ESS (économie Sociale et Solidaire). Cette formation a pour but de partager tous les process (collecte/tri/valorisation et vente) sur le réemploi des jeux/jouets.

Actuellement dans l'EBE il y a une quarantaine de salariés en emplois conventionnels dont 25% ont une RQTH. Ces salaries sont en CDI sur un temps convenus. Au niveau des activités validées en cours à l'EBE, nous trouvons le service aux habitants, la couture, la réparation/ entretien de cycles, blanchisserie, nettoyage véhicule, tri plastiques, et la filière jeux/jouets.

Un grand merci !

L'antenne d'APF France handicap de Vienne souhaite remercier chaleureusement tous les bénévoles qui nous accompagnent, nous aident, de quelque manière que ce soit, nous donnent de leur temps et de leur énergie, et illuminent nos journées, de leur présence, leurs sourires et leur générosité.

Sans vous, nous ne pourrions pas accomplir autant de belles actions, continuer nos missions.

Alors pour tout cela, merci à vous toutes et tous ! Ensemble, continuons de nous battre pour apporter un peu de soleil dans le quotidien de nos adhérents !

Pour tous renseignements ou inscription contactez Muriel par mail : muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone : 04.74.85.71.09

Louis

Jacques

Olga

Robert, Marine, Bernard, Patrick, Evelyne et Marie Odile bénévoles de la sensibilisation scolaire

3, 2, 1 Goutez !

Face au succès des ventes de nos gourmandises en mars dernier, nous tentons cette année une seconde opération en octobre avec de la nouveauté ! Depuis de nombreuses années, vous nous soutenez avec l'achat de nos brioches vendéennes. Et nous vous en remercions !

Toutefois, l'empreinte carbone est très importante puisqu'elles parcourent plus de 800 kilomètres et 7 heures de route pour arriver dans votre assiette ! A notre hauteur, nous souhaitons agir et participer à la diminution du gaz à effet de serre. Aujourd'hui, nous souhaitons promouvoir les savoir-faire locaux, c'est pourquoi nous vous proposons de découvrir cet automne les produits de l'entreprise « Mes délices briochés » située à Romans sur Isère avec une sélection de 3 produits : Pogne, Saint Genis et Suisse de Valence. Vous pourrez également (re)découvrir les sablés du Croquant Chattois situé à Chatte en Isère.

Cette vente permettra de financer un séjour à Paris lors des Paralympiques en Août 2024 pour un groupe de personnes en situation de handicap.

Promis, nous les avons goûtés. Tout est excellent !

A cette occasion, nous organisons un stand de vente au CHU à La Tronche du 6 au 10 novembre. Si vous souhaitez nous donner un coup de main pour cela, vous êtes les bienvenus !

Vous pouvez d'ores et déjà commander et ce jusqu'au 19 octobre. Ci-joint, le bon de commande.

Repas de Noël : vendredi 8 décembre

La délégation a le plaisir de vous convier à son repas de Noël le **vendredi 8 décembre à 19H00 au restaurant de l'ESAT de Pré-clou, (menu à venir)** 21 Avenue De Grugliasco à Echirolles (accès par le Tram A ou bus: arrêt la Rampe).

Ambiance festive et musicale garantie, un moment de partage pour tous !

Les tarifs pour la soirée, tout compris :

Adhérent APF France handicap : 22 €/personne
Non adhérent : 27 €/personne
Enfant de moins de 12 ans : 12 €

Attention: les places étant limitées, nos adhérents sont prioritaires.
Pour les personnes qui ne pourront pas participer, nous offrirons avec plaisir un goûter de noël **le mercredi 20 décembre à 14h00 à la délégation.**

Inscriptions et renseignements **avant le 15 novembre** auprès de Mylène Le Lamer au 06 70 44 70 65.

SORTIES LOISIRS

OCTOBRE

DATE	*ACTIVITES SORTIES*	*TARIF*	*ACTIVITES PROPOSEE PAR*
Jeudi 5	Activités loisirs au local de Vienne		VIENNE
Vendredi 6	Cirque St Même en Chartreuse RDV à 9h30 Retour 16h45 Prévoir pique-nique	10€ de transport	GRENOBLE
Jeudi 12	Petit train de la Mûre + restaurant panoramique	23,5+ 17€ de repas	VIENNE
Vendredi 13	Réserve naturelle du Luitel RDV à 9h30 Retour 16h45 Prévoir pique-nique	10€ de transport	GRENOBLE
Jeudi 19	Activités loisirs au local de Vienne		VIENNE
Vendredi 20	Grotte de Choranche RDV à 9h30 Retour 16h45 Prévoir pique-nique	11,50€ la visite + 10€ de transport	GRENOBLE
Jeudi 26	Parc de la tête d'or à Lyon		VIENNE

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter:

Grenoble: Perrine Wassmer, perrine.wassmer@apf.asso.fr ou 04 76 43 13 28 (pour le vendredi ou Charlène Moine, charlene.moine@apf.asso.fr ou 06 78 04 58 94 (autres jours)

Vienne: Muriel Sanitas, muriel.sanitas@apf.asso.fr ou 04 74 85 71 09

SORTIES LOISIRS

NOVEMBRE

DATE	*ACTIVITES SORTIES*	*TARIF*	*ACTIVITES PROPOSEE PAR*
Jeudi 2	Activités loisirs au local de Vienne		VIENNE
Jeudi 9	Visite du musée de papèterie Canson		VIENNE
Vendredi 10	Accès à la Bastille avec Téléphérique + Visite du Centre d'Art Bastille (CAB) RDV à 9h30 Retour 16h45 Prévoir pique-nique	4,80€ pour le téléphérique + 1€ de don pour le musée + 2€ de transport	GRENOBLE
Jeudi 16	Activités loisirs au local de Vienne		VIENNE
Vendredi 17	Repas partagé à la Délégation et Bowling l'après-midi RDV 11h30 de la délégation Amener son repas Retour 16h15	8,50€ pour une partie de bowling + 2€ de transport	GRENOBLE
Mercredi 22	Après-midi crêpes à 14h à la délégation	5€	GRENOBLE
Jeudi 23	Bowling au Stricker à Salaise sur Sanne		VIENNE
Vendredi 24	Musée des Confluences à Lyon RDV à 9h30 Retour 16h45 Prévoir pique-nique	10€ de transport	GRENOBLE
Jeudi 30	Activités loisirs au local de Vienne		VIENNE

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter:

Grenoble: Perrine Wassmer, perrine.wassmer@apf.asso.fr ou 04 76 43 13 28 (pour le vendredi ou Charlène Moine, charlene.moine@apf.asso.fr ou 06 78 04 58 94 (autres jours)

Vienne: Muriel Sanitas, muriel.sanitas@apf.asso.fr ou 04 74 85 71 09

SORTIES LOISIRS

DECEMBRE

DATE	*ACTIVITES SORTIES*	*TARIF*	*ACTIVITES PROPOSEE PAR*
Jeudi 7	Mini World Lyon est un parc de miniatures animées	9.50 €	VIENNE
Vendredi 8	Repas de noël à l'ESAT de Pré-Clou	22€/adhérent 27€/non adhérent	GRENOBLE
Mercredi 13	Midi tartiflette à 12h à la délégation	15€	GRENOBLE
Jeudi 14	Musée MUSCO et de la fabrique de la chocolaterie Sève à Limonest.	4.50 €	VIENNE
Vendredi 15	Musée des Beaux Arts à Chambéry RDV 9h30 de la délégation Prévoir pique-nique Retour 16h45 à la délégation	10€ de transport	GRENOBLE
Mercredi 20	Goûter de noël offert à 14h00		GRENOBLE
Jeudi 21	Repas de Noël dans nos locaux		VIENNE

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter:

Grenoble: Perrine Wassmer, perrine.wassmer@apf.asso.fr ou 04 76 43 13 28 (pour le vendredi ou Charlène Moine, charlene.moine@apf.asso.fr ou 06 78 04 58 94 (autres jours)

Vienne: Muriel Sanitas, muriel.sanitas@apf.asso.fr ou 04 74 85 71 09

Les adhérents profitent des derniers jours d'été !

C'est sous un soleil radieux que nos adhérents ont profité de cette journée au Lac du Bourget le vendredi 8 septembre.

Ophélie, Eric, Vincent et Yannick accompagnés de Perrine ont apprécié les beaux paysages du lac.

Convivialité, partage et rigolades étaient au rendez-vous. C'est sûr, ils reviendront !

APPEL A BENEVOLAT

Bénévoles, nous avons besoin de vous !

Comme chaque année, l'antenne APF France handicap de Vienne lance sa campagne d' empaquetage de paquets cadeaux dans le magasin "King Jouet" de Chasse-sur-Rhône.

Nous sommes présents dès le mois d'octobre pour la semaine anniversaire, puis les vendredis et samedis du mois de novembre, et enfin les jeudis, vendredis et samedis du mois de décembre.

C'est une action qui nous permet de rapporter une somme importante à l'association, et ainsi de faire perdurer nos actions auprès des personnes en situation de handicap.

Pour cela, nous avons besoin de bénévoles supplémentaires, alors si vous, ou des personnes de votre entourage souhaitez nous aider dans cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter.

Un grand merci à tous ceux et celles qui viendront nous aider.

Pour tous renseignements ou inscription contactez Muriel par mail :
muriel.sanitas@apf.asso.fr ou par téléphone : 04 74 85 71 09

Chères adhérentes et chers adhérents,

Le comité de rédaction d'Hand'Isère réfléchit régulièrement à son évolution afin qu'il s'adapte au mieux à vos besoins. Partant du constat que le coût unitaire de *Hand'Isère* est élevé (5.75 € = valorisation du bénévolat + temps de travail salarié + coûts d'impression et d'envoi), nous souhaitons vous proposer de recevoir *Hand'Isère* en version numérique. Il sera envoyé par mail sous forme d'un document en format pdf avec une possibilité de **lecture audio** du document. Pour utiliser cette fonction, vous devez disposer d'Acrobat Reader DC. Un moteur de synthèse vocale doit être également installé sur votre ordinateur. Une voix que vous avez installée doit être sélectionnée dans Acrobat Reader. Le document doit être en outre accessible, sinon il n'est pas lu ou il est lu dans le mauvais ordre.

Pour vérifier vos paramètres dans Acrobat Reader :

1. Accédez à la boîte de dialogue **Préférences** d'Acrobat Reader en sélectionnant **Edition > Préférences**. Dans le volet de gauche, sélectionnez Lecture.
2. Dans le panneau de droite, décochez l'option **Utiliser la voix par défaut** et sélectionnez une voix dans la liste déroulante que vous avez vérifiée sur votre ordinateur. Cliquez sur **OK**.
3. Affichage / **lecture audio** /activer la lecture audio

Si cette possibilité, vous intéresse, merci de nous envoyer un mail à **dd.38@apf.asso.fr** afin que nous vous fassions parvenir le prochain numéro de *Hand'Isère* par mail. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Chantal VAURS, chantal.vaurs@apf.asso.fr ou Sophie VILLE, sophie.ville@apf.asso.fr .

La version papier sera, bien évidement, toujours disponible.

Dates à Retenir

Octobre

Jeudi 5	Activités loisirs au local .	VIENNE
Vendredi 6	Cirque St Même en Chartreuse	GRENOBLE
Mercredi 11	Permanence Handi-droit	GRENOBLE
Jeudi 12	Petit train de la Mûre + restaurant panoramique	VIENNE
Vendredi 13	Réserve naturelle du Luitel	GRENOBLE
Jeudi 19	Activités loisirs au local .	VIENNE
Vendredi 20	Grotte de Choranche	GRENOBLE
Jeudi 26	Parc de la tête d'or.	VIENNE

Novembre

Jeudi 2	Activités loisirs au local	VIENNE
Jeudi 9	Visite du musée de papeterie Canson	VIENNE
Vendredi 10	Accès à la Bastille avec Téléphérique	GRENOBLE
Mercredi 15	Permanence Handi-droit	GRENOBLE
Vendredi 17	Repas partagé à la Délégation et Bowling l'après-midi	GRENOBLE
Mercredi 22	Après-midi crêpes à a la délégation	GRENOBLE
Jeudi 23	Bowling au Stricker à Salaise sur Sanne	VIENNE
Vendredi 24	Musée des Confluences à Lyon	GRENOBLE
Jeudi 30	Activités loisirs au local de Vienne	VIENNE

Décembre

Jeudi 7	Mini-World Lyon Est	VIENNE
Vendredi 8	Repas de noël à l'ESAT de Pré-Clou	GRENOBLE
Mercredi 13	Midi tartiflette	GRENOBLE
Mercredi 13	Permanence Handi-droit	GRENOBLE
Jeudi 14	Musée MUSCO et de la fabrique et chocolaterie	VIENNE
Vendredi 15	Musée des Beaux Arts à Chambéry	GRENOBLE
Mercredi 20	Goûter de noël offert par la délégation	GRENOBLE
Jeudi 21	Repas de noël au local	VIENNE